

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE D'ÉCULLY

N°2023-38-T1

SÉANCE DU 16 NOVEMBRE 2023

Date de convocation du conseil d'administration : 10 novembre 2023

Nombre d'administrateurs en exercice au jour de la séance : 17

Présidente de séance : Madame Laure DESCHAMPS

Membres présents : Mme Laure DESCHAMPS ; Mme Florence ASTI LAPPERRIERE ; M. Christian GORISSE ; Mme Patricia GARCIA ; M. Jean-Claude GAUD ; Mme Evelyne LARASSE ; M. Vincent FRIDRICI ; Mme Marie-Agnès CHALANCON-FERNANDES ; Mme Géraldine BALLIGAND

Membre absent ayant donné pouvoir : M. Sébastien MICHEL donne pouvoir à Mme Laure DESCHAMPS ; M. Benoit SECHET donne pouvoir M. Vincent FRIDRICI ; M. Jean Philippe CORDIN donne pouvoir à Mme BALLIGAND.

Membres absents : M. Christophe PERRIN ; Mme Marie Pierre BERAUD SUDREAU ; Mme Hélène DROMARD ; M. Jean-Pierre MANIGLIER ; Mme Myriam RAFFARA

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°1 RELATIVE AU BUDGET ANNEXE DE LA RESIDENCE AUTONOMIE LOUISE COUCHEROUX POUR L'ANNEE 2023 (ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION 2023-018 DU 16 MARS 2023)

Cette décision modificative n°1 porte sur 1 point :

I. Les dépenses d'investissement : 27 239,45 €

-1) Intégration des restes à réaliser (6 540,48 €)

Les restes à réaliser de 2022 à reporter sur 2023 en dépenses d'investissement s'élèvent à 6 540,48 € :

- 2 394,90 € à l'article 165 Dépôts et cautionnements
- 4 145,58 à l'article 2188 Autres immobilisations corporelles.

-2) Amortissements des subventions reçues (1 545,00 €)

Les subventions d'investissement font l'objet d'un amortissement en dépenses d'investissement. Lors de l'EPRD, ces dépenses d'investissement n'ont pas été inscrites.

-3) Dépenses d'investissement en autres immobilisations corporelles (13 753,97 €)

Il s'agit d'inscrire 13 753,97 € de crédits afin de financer les nouvelles dépenses d'investissement qui pourraient être nécessaires pour l'année 2023.

-4) Ajout de crédits pour le remboursement des cautions (5 400 €)

Les remboursements des cautions s'effectuent lorsqu'un résident quitte la résidence. Il convient donc d'ajouter sur le compte 165 en dépenses d'investissement la somme de 5 399,55 €.

II. Les recettes d'investissement : 27 239,45 €

-1) Intégration de la capacité d'autofinancement à hauteur de 27 239,45 €

La capacité d'autofinancement de 2022 reportée sur 2023 présentée dans l'ERRD est de 74 478,91 €, pour la résidence autonomie et l'EHPAD.

Il est donc proposé de diviser cette CAF sur les 2 budgets comme suit :

- EHPAD : 47 239,45 €
- Résidence Autonomie : 27 239,46 €

Vu la nomenclature M22 et les règles spécifiques d'application pour les budgets en EPRD ;

Vu la délibération 2022-46-T1 en date du 26 octobre 2022 relative à l'état prévisionnel de recettes et de dépenses (EPRD) 2023 de la Résidence autonomie Louise Coucheroux ;

Vu la délibération 2023-018-T1 en date du 16 mars 2023 relative à la décision modificative n°1 qui est annulée et remplacée par la présente,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Après avoir délibéré,

A l'unanimité, par 12 voix pour

- **Arrête le montant de la décision modificative n°1 du budget 2023 de la résidence autonomie, tel que détaillé ci-dessus et ventilé :**

○ 27 239,45 € de dépenses et recettes d'investissement

déposé le 28 NOV. 2023
 transmis le 28 NOV. 2023
Affiché, le 28 NOV. 2023

Ainsi délibéré,
A Écully, le 16 NOV. 2023

Le président
Pour le président,
La vice-présidente du C.C.A.S


Laure DESCHAMPS

Certifié exécutoire le 28 NOV. 2023

Le président
Pour le président,
La vice-présidente du C.C.A.S


Laure DESCHAMPS

Acte à classer

2023-38-T1

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2023-11-28T15-49-45.00 (MI249193270)

Identifiant unique de l'acte : 069-266910033-20231128-2023-38-T1-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Décision modificative N.1 relative au budget annexe de la Résidence Autonomie Louise Coucheroux pour l'année 2023 (annule et remplace la délibération 2023-018 du 16 mars 2023)

Date de décision : 28/11/2023



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires
7.1.1. Budgets et comptes

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : DELIB_2023-38-T1.PDF

Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 28/11/23 à 15:49

Par BOUTET Catherine

Transmis

Date 28/11/23 à 15:49

Par BOUTET Catherine

Accusé de réception

Date 28/11/23 à 15:58